



Charte de la Fédération Française des Associations de Clowns Hospitaliers

Préambule

Les signataires de la Charte ont la profonde conviction :

- que les établissements de soins sont des lieux de vie où il importe que l'imaginaire, la fantaisie et l'art trouvent toute leur place.
- que dans cette perspective, les interventions des clowns hospitaliers dans un établissement de soins contribuent à une meilleure qualité de vie pour la personne malade ou dépendante.
- que les prestations de clown hospitalier constituent un véritable métier.

La Charte de la FFACH, rédigée collectivement, s'adresse donc aux associations qui s'engagent solidairement à :

- consacrer leur activité à l'intervention régulière, en milieu de soins, d'artistes clowns professionnels formés aux spécificités de cet environnement, rémunérés et déclarés.
- privilégier le bien-être des patients, des soignants et des familles.
- construire une collaboration contractuelle et pérenne avec les établissements, fondés sur la concertation et l'évaluation.
- mettre un place un accompagnement artistique et psychologique pour les comédiens.
- encadrer leur activité par une structure « à but non lucratif » légale.

Elle a pour objet de définir les engagements des signataires pour favoriser le développement dans la qualité de la présence d'artistes clowns professionnels dans les services de soins auprès des personnes malades, handicapées ou dépendantes.

Objectifs

La Fédération a pour objectif de :

- fournir à ses adhérents, un lieu de maturation des projets, de concertation sur les questions de stratégie, de développement, et de recherche de fonds mais également un outil de défense et de promotion des qualités et de l'éthique d'un métier.
- valoriser les meilleurs standards de pratique,
- mettre en place une structure représentative auprès des pouvoirs publics, des établissements de soins, des acteurs du monde de la santé, des médias et des professionnels du champ artistique.



Charte de la Fédération Française des Associations de Clowns Hospitaliers

Engagements

Se reconnaissant dans ces convictions et ces objectifs, les signataires de la Charte s'engagent :

- à inscrire leur projet et leur activité dans la recherche et la défense de l'intérêt général,
- promouvoir et incarner les droits de la personne hospitalisée et notamment ceux des enfants malades à demeurer des enfants, à être respectés et à être soutenus dans leur besoin de jeu et d'imaginaire,
- proposer un regard différent sur la maladie, le handicap et la perte d'autonomie,
- inscrire leur action dans un dialogue permanent et une recherche de coopération avec l'ensemble des acteurs de santé.
- favoriser dans leur démarche la recherche et l'innovation.

Pour le respect de ces engagements, les signataires affirment leur volonté d'être solidaires entre eux en appliquant et en respectant les orientations prises collectivement et démocratiquement.